

## RÉUNION AU ROYAUME D'HENRI IV

7 mai 2017

Après deux siècles et demi d'appartenance à la Maison de Savoie<sup>1</sup>, et une première occupation par François 1<sup>er</sup> entre 1536 et 1559, la Bresse Savoyarde, le Bugey, le Valromey et le Pays de Gex<sup>2</sup>, furent définitivement réunis au Royaume de France par le Traité de Lyon, appelé jadis « Paix de Lyon », le 17 janvier 1601. Ce traité est la conséquence de l'annexion du Marquisat de Saluces par le duc de Savoie en 1588.

L'ouvrage écrit par Jules Baux, ancien archiviste, *Histoire de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex sous Charles-Emmanuel Ier*, Milliet-Bottier – 1852, narre cette période avec maints détails et références. Il y a grand intérêt à en faire la lecture.

Les Français firent une première campagne militaire en Bresse et Bugey en 1595, qui aboutit à la Paix de Vervin le 2 mai 1598. Mais comme le duc de Savoie tergiversait encore, Henri IV commanda au maréchal de Biron, une seconde campagne en août 1600, qui se poursuivit jusqu'en Savoie.

De la première campagne de 1595, il nous est parvenu une légende : celle de la comtesse de Brandis assiégée à Varey par les troupes de Biron, partageant ses maigres provisions avec les assiégeants dans le but de les décourager, et ainsi sauver la place forte où étaient retranchés les vassaux et certaines familles affranchies, qui fournissaient à l'ost, en temps de guerre, un défenseur par foyer.

Cette légende la comtesse de Brandis, empreinte de naïveté populaire serait plutôt l'habillage d'une capitulation, semblable à celle qu'elle employa en août 1600 au siège de Montmélian, et si bien décrite dans une lettre d'Henri IV à Sully. Humaniste et habile, cette femme sut adroitement amener son mari, le comte de Brandis, gouverneur de la place, à capituler et éviter le pire, en créant de simples liens d'amitié avec Madame de Rosny, femme de l'assiégeant, compagnon d'armes du roi Henri <sup>3</sup>, futur duc de Sully.

Varey habilement épargné, les récoltes furent néanmoins ravagées, comme en témoigne le contenu d'une obligation, passée en 1605 chez le notaire royal Pompée Fornier.

---

1 Pour ce qui concerne la période antérieure, il convient de se référer à l'*Histoire de la Bresse et de Bugey* de Samuel Guichenon et *Défendre la Bresse et le Bugey* d'Alain Kersuzan.  
2 Se prononçait [zɛ] : on le trouve dans les manuscrits graphié *Jey* ou *Jay*.  
3 Voir les mémoires de Sully : *Oeconomies royales*, tome I, pages 392 à 395, Paris édition Louis Billaine de 1664.

***Obligation pour Dames Jane & Françoise de Malsonax et Péronne d'Ugnye religieuses de l'abbaye de Salette<sup>4</sup>***

*Lan & jour que dessus après midy pardevant moy notaire royal sousigné et présents les tesmoingts bas nommés establys en leurs personnes Claude fils de feu Estienne Bergeron<sup>5</sup>, et Benoista Mermet sa tante veufve de Petit Louys Bergeron lesquels de leurs bons grés et vouloir pour leurs et les leurs, l'ung pour l'aultre et l'ung d'eulx seul pour le tout sans division et ordre de discussion, à quoy ils renoncent confessent debvoir à vénérables dames Jane et Françoise de Malsonax sœurs, et à vénérable Dame Péronne Dugnie religieuses en l'abbai de Sallette<sup>6</sup> comme bien quelles soyent absentes, moy notaire pour elles présent recepvant et stipullant en leur faveur. A scavoyr la somme de quarente quatre livres et cinq sols tournois pour cause de vray juste et amyable prestz à eulx cy devant faict à leur be-  
zoingz comme ils en confessent pour payer partie de leur récolte de la campagne faicte audict Varey l'année nonante cinq avec Monsieur de Biron dont s'en contentent quicte avec pact de ne leur en jamais rien demander à peyne de tous dommages. Laquelle somme de quarente quatre livres cinq sols ils promettent par leur foy et serment payer auxdictes dames de Malsonax et Dugnye dès la fin du moys d'aoust proche venant à peyne de tous despens dommages et interest obligeant ledict Claude Bergeron ses corps et biens et ladicte Mermet ses biens tant meubles et immeubles auquel ils se constituent tenir aux noms desdictes dames... pour meilleure assurance se soubmettantz à toutes courts renonçantz à tous droicts à ce contraire. Faict à St Jean le Vieu dans la maison de moys notaire recepvant. A ce présentz François fils de Petit Jacques Mermand Janthon tailleur dudict St Jean de Vieu, & Jehan Mermand dict Beligz laboureur d'Aulterive tesmoingtz. Ledict Claude Bergeron conzfessant a signé & non ledict Mermet ny lesdicts tesmoingtz pour ne scavoyr de ce enquis. Claude Bergeron confessan et moys notaire stipullant Fornier.*

Péronne d'Ugnye était la fille de François d'Ugnye, seigneur de Varey, et de Renée de l'Aubespain. En signant cet acte, les Bergeron s'engagèrent ainsi à rembourser rapidement le prêt amiable qui leur avait été consenti.

De la seconde campagne, en 1600, Guichenon écrivit<sup>7</sup>, qu'ayant pillé Bourg, Biron partant pour la Savoie, traversa la région et prit les châteaux de Pont-d'Ain, Poncin. St Denis-le-Chausson. Le château de Saint Denis le Chausson fut démoli, et le château des Échelles d'Ambérieu fut brûlé avec ses titres ; Varey n'est pas cité, mais les terres furent toutefois ravagées pour la seconde fois.

Pour preuve, Jules Baux cite un acte d'acquisition de l'Abbé d'Ambronay, datant de 1603, où il est dit *que la plaine entre Poncin et Grolée, les terres de Varey, d'Ambronay, St Germain, La-*

4 Archives départementales de l'Ain, 3E 1497, f°9.

5 Les Bergeron habitaient au mas Bergeron, jadis situé sous le château de Champollon, lieu dit actuel du carrefour Chez Bergeron.

6 Ancien couvent de Chartreuses situé au bord du Rhône à la Balme-les-Grottes, Isère.

7 *Histoire de la Bresse et du Bugey, Première partie*, page 109.

*gnieu, St Sorlin et Loyette, et autres villes et villages de ladite plaine, comme au-delà d'icelle rivière, c'est-à-dire à l'ouest de l'Ain, les conséquences de la guerre sont d'avoir réduit les revenus de l'abbaye de plus de trois quarts, que le peuple misérable a à peine de quoi ensemen- cer les terres, que la ville d'Ambronay est dépeuplée, et que de nombreuses maisons sont détruites.* Le mandement de Varey n'est donc pas épargné. Les violences des armées ne furent pas le seul fléau. Dans le sillage de leurs déplacements les troupes semaient les germes d'une autre calami- té, tellement plus sournoise : ceux de la peste.



*L'ancienne chartreuse de Salette*